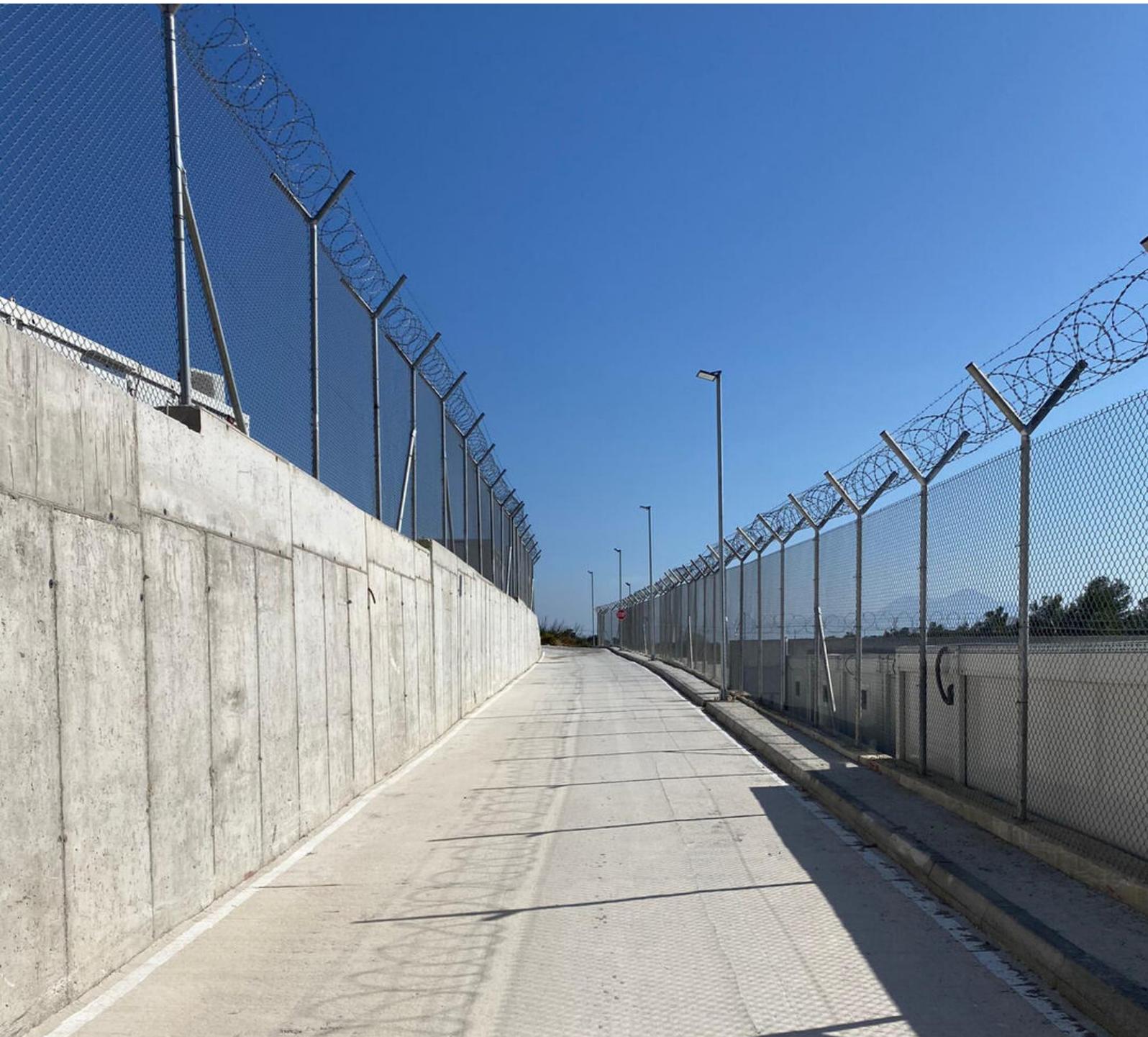


Mars 2022

# RAPPORT MENSUEL

Présenté par Léa Vouillamoz



# SOMMAIRE

- 01** La situation dans le CCAC (Closed Controlled Access Centre)
  - Restrictions de mouvement
  - Accès aux soins
  - Aide financière
- 02** La procédure d'asile
  - Procédure à Samos
  - EU Turkey Deal
  - Demande subséquente
- 03** Les refoulements illégaux en mer Egée
- 04** Les acteurs présents à Samos
- 05** Actualités

# INTRODUCTION

La situation sur l'île de Samos est très différente de ce qu'elle était il y a seulement quelques mois. On pourrait presque penser que cet hotspot grec n'en est plus un ; les rues sont vides et la plupart des ONG ont déserté la ville de Vathy. L'objectif de la construction d'un nouveau camp financé à hauteur de plusieurs millions d'euros par l'Union européenne a bien fonctionné. Les personnes demandeuses d'asile présentes à Samos ne sont plus visibles, enfermées dans une infrastructure s'apparentant davantage à une prison qu'à un espace d'accueil.

Si les conditions sanitaires sont visiblement meilleures que dans l'ancien camp de Vathy, le manque de liberté et l'absence de soutien adéquat sont la preuve que la situation ne s'est en réalité pas améliorée. De plus, la Grèce continue d'être accusée de violations des droits humains en réponse aux refoulements illégaux vers la Turquie qui sont devenus une pratique courante et expliquent le faible nombre de résidents du camp.

La guerre en Ukraine et l'afflux de réfugié.e.s vers le reste des pays européens depuis le début du conflit n'ont fait que mettre en lumière le racisme évident des politiques migratoires mises en place par l'Union européenne. L'île de Samos est malheureusement un exemple parmi tant d'autres de solutions déshumanisantes pour "accueillir" les personnes demandeuses d'asile venues chercher refuge en Europe.



# LA SITUATION DANS LE CCAC



Le CCAC (Closed Controlled Access Centre) de Zervou a ouvert ses portes le 18 septembre 2021 et les personnes demandeuses d'asile vivant dans l'ancien camp de Vathy ont été transférées le 20 septembre suivant. L'infrastructure se situe à 8km de la ville et de tout service public.

Ce premier CCAC à voir le jour en Grèce est entouré de clôtures en fil de fer barbelé et équipé d'un système de vidéosurveillance dirigé depuis Athènes, en plus d'une surveillance par drone et d'une sécurité 24h/24 et 7j/7.

La population actuelle du camp est largement inférieure à la capacité prévue, et ce pour des raisons inexplicables. Les autorités ont témoigné une volonté de "vider" l'île en 2021, avant que le transfert du camp ait lieu, en laissant partir illégalement des personnes demandeuses d'asile pourtant sous restriction géographique. Par conséquent, la partie ouest du camp n'est pas utilisée. L'ensemble des habitants vit dans la partie est.

## Chiffres :

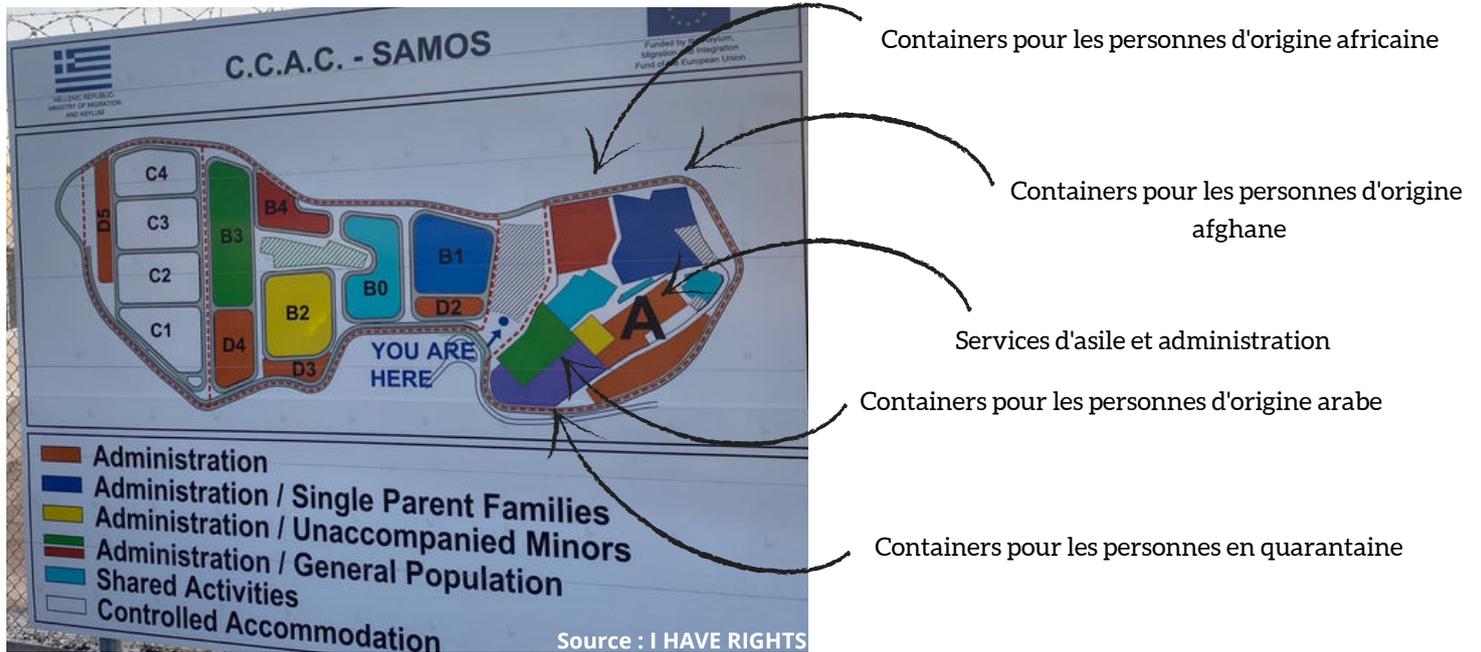
Capacité : 2040 personnes  
Population actuelle dans le CCAC : 387 personnes  
Population vivant en dehors du camp : environ 20 personnes  
Nouvelles arrivées : 97  
Transferts vers le continent : 55

Les infrastructures prévues pour les groupes considérés comme vulnérables ne répondent que partiellement aux besoins des individus considérés comme tels.

Les membres de la communauté LGBTQI, notamment, ne disposent d'aucune zone sécurisée. Ce à quoi les autorités ont répondu en affirmant qu'ils étaient protégés par le dispositif de sécurité.

Les femmes seules n'ont également aucun container qui leur ait spécifiquement dédié.

Nous pouvons constater sur le plan ci-dessous que les divisions initialement prévues ne sont en réalité pas exactement organisées de la sorte.



## Les restrictions de mouvements

Depuis mi-novembre 2021, les résidents du camp ayant reçu une décision négative de leur demande d'asile sont soumis à une restriction de mouvement. En effet, leur "Ausweis" (carte de demandeur.se d'asile) est désactivé lorsqu'ils reçoivent leur décision négative. Sans cette carte, les résidents ne peuvent entrer et sortir du camp.

Cette restriction s'applique également aux nouveaux arrivants disposant seulement d'un "police paper" (premier document d'identification fourni par les autorités après un premier enregistrement de la personne). La délivrance de l'Ausweis peut prendre jusqu'à plusieurs semaines. Ces personnes se retrouvent donc enfermées dans cette prison à ciel ouvert disposant uniquement des services se trouvant à l'intérieur.

Elles n'ont donc pas la possibilité d'accéder aux services publics tels que l'hôpital et aux services fournis par les ONG, sauf si les autorités leur délivrent une autorisation particulière qui dépend bien souvent de leur propre volonté.

C'est le cas notamment des personnes ayant des problèmes de santé ou de celles qui travaillent en dehors du camp, souvent volontaires dans des ONG. Les personnes peuvent aussi exceptionnellement sortir pour rencontrer leurs avocats. Ces attestations doivent faire l'objet d'une négociation entre les personnels humanitaires et les autorités.

Les acteurs présents à Samos questionnent la base juridique permettant une telle détention. A travers le Samos Advocacy Collective, 12 organisations ont interrogé le Ministère des Migrations et de l'Asile à ce sujet mais n'a jamais reçu de réponse. Quant à la Commission Européenne, qui a elle aussi été contactée, elle affirme être au courant de la situation dans le CCAC de Samos mais rejette toute responsabilité.

Cette détention signifie également que les demandeurs d'asile vivant à l'extérieur du camp et ayant un rejet de leur demande se trouvent privés de toute forme de soutien de la part de l'Etat puisqu'ils ne peuvent pas entrer dans le camp sans Ausweis.

## L'accès aux soins

Une des problématiques majeures du CCAC de Samos est l'accès aux soins qui n'est pas assuré par l'Organisation nationale de santé publique grecque (EODY). En effet, l'infrastructure de Zervou ne dispose pas de médecin depuis la fin du mois de février 2022. La semaine du 4 avril, un médecin envoyé d'une île voisine a assuré des consultations pendant trois jours seulement. Cette solution n'est que temporaire et aucune information n'a été communiquée quand à la suite de la situation.

L'absence de médecin n'est pas uniquement problématique du point de vue de l'accès aux soins de santé basiques. Cela empêche également l'évaluation de vulnérabilité au début de la procédure d'asile. Autrement dit, les personnes ayant besoin d'accéder à des soins de santé spécifiques uniquement disponibles sur le continent n'ont pas la possibilité d'être transférés et de bénéficier d'une levée de leur restriction géographique. La vulnérabilité de ces individus n'est pas non plus reconnue officiellement.

Même si ces personnes sont parfois envoyées vers l'hôpital public, le transport n'est assuré qu'en cas d'urgence par une ambulance qui peut mettre longtemps à arriver. De plus, l'hôpital est souvent saturé et ne peut adresser les besoins de ces personnes.

En outre, certains problèmes de santé spécifiques tels ceux liés aux mutilations génitales féminines ne sont généralement pas correctement adressés par le personnel de santé qui manque de connaissances et de formation sur le sujet.

## L'aide financière

Depuis octobre 2021, le Ministère des Migrations et de l'Asile grec a remplacé le UNHCR dans sa responsabilité de fournir une aide financière aux demandeurs d'asile présents sur le territoire grec. Les montants de cette aide ont été annoncés dans une décision ministérielle de juillet 2021 :

- Pour les personnes vivant dans une structure où les repas sont fournis :
  - 75€ pour les individus majeurs
  - 135€ pour les couples ou les familles monoparentales avec un enfant
  - 160€ pour les familles de trois personnes
  - 210€ pour les familles de quatre personnes ou plus
  
- Pour les personnes ne vivant pas dans une structure où les repas sont fournis :
  - 150€ pour les individus majeurs
  - 270€ pour les couples ou les familles monoparentales avec un enfant
  - 320€ pour les familles de trois personnes
  - 420€ pour les familles de quatre personnes ou plus

Ces changements ont provoqué de longs retards de paiement. Par conséquent, certains résidents du CCAC de Samos se sont retrouvés dans l'incapacité de se rendre en dehors de la structure pour bénéficier des services extérieurs (publics ou des ONG), n'ayant pas les moyens de payer le transport en bus de Zervou jusqu'à la ville de Vathy, qui coûte 3€20 l'aller-retour.

# LA PROCÉDURE D'ASILE

Samos faisant partie des 5 hotspots grecs, les personnes demandeuses d'asile présentes sur l'île sont soumises à la procédure accélérée aux frontières. Cette procédure a pour objectif d'identifier rapidement les personnes arrivant dans les hotspots afin de pouvoir les renvoyer vers la Turquie si leurs demandes d'asile sont jugées inadmissibles.

C'est dans le cadre de cette procédure que les personnes sont soumises à une restriction géographique. De plus, la procédure accélérée aux frontières impose des délais très courts pour présenter et examiner les demandes d'asile. En principe, cela devrait aussi s'appliquer pour les services d'asile. Dans les faits, les délais ne s'imposent qu'aux personnes demandeuses d'asile qui ne disposent par exemple que de dix jours pour faire appel en cas de rejet. Ces délais sont particulièrement contraignants pour les organisations juridiques qui doivent soumettre les appels dans des délais très courts.

Depuis l'ouverture du nouveau camp, le nombre réduit de demandeurs d'asile a permis d'accélérer considérablement les procédures. Auparavant, certaines personnes pouvaient attendre des mois voire des années avant de recevoir leur première décision. Même si la procédure accélérée s'appliquait déjà à l'époque, elle avait pour seule conséquence la surpopulation du camp puisque les personnes n'avaient pas la possibilité de quitter l'île.

A l'heure actuelle, les personnes qui arrivent sur l'île sont d'abord enregistrées dans le CCAC où on leur fournit leur "police paper". Suite à cela, elles sont mises en quarantaine pour une durée variable, en général pendant deux semaines. Elles passent ensuite un "petit entretien" auprès des services d'asile grecs lors duquel on leur donne leur Ausweis. Le reste de la procédure varie selon la nationalité des personnes demandeuses d'asile.

Du fait du faible nombre de personnes résidant dans le camp actuellement, il est courant que la "grande interview", soit l'entretien le plus important de leur procédure qui suit le "petit entretien", ait lieu rapidement après la fin de la période de quarantaine. Autrement dit, les organisations juridiques ne disposent que d'un délai très court pour soutenir ces personnes et les préparer pour leur grande interview. Les personnes sont même parfois notifiées la veille pour le lendemain.

La plupart des personnes se trouvant à Samos pour chercher refuge en Europe n'ont pas connaissance de la procédure d'asile et ne savent pas ce que signifie demander l'asile. La plupart des personnes ne connaissent pas la définition de "réfugié" reconnue par les Etats signataires de la Convention de Genève de 1951. Par conséquent, si elles ne sont pas préparées, elles risquent d'omettre des détails fondamentaux dans leur récit pour bénéficier du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire. Il est donc essentiel que ces personnes bénéficient d'un soutien juridique avant d'avoir leur grande interview. Cependant, la plupart des gens ne contactent les organisations juridiques qu'après à cause des courts délais. Cela a pour conséquence un nombre important de rejets.

# LE EU-TURKEY DEAL

Depuis mars 2016, l'accord entre la Turquie et l'Union européenne constitue une base juridique fondamentale de la procédure d'asile s'appliquant à Samos. Cet accord a pour objectif de limiter le nombre de personnes venant chercher refuge en Europe, notamment en rendant légal les déportations des personnes pour qui la Turquie est considérée comme un "pays tiers sûr". Au départ, seuls les Syriens étaient affectés par cet accord. Depuis une décision ministérielle de juin 2021, la Turquie est aussi considérée comme un pays tiers sûr pour les Afghans, Somaliens, Bangladais et Pakistanais.

L'accord entre l'UE et la Turquie est une forme d'externalisation de la politique migratoire européenne. La Turquie se voit alors responsable d'empêcher les personnes en situation de migration de se rendre sur les îles grecques en contrepartie d'une "aide au développement" à hauteur de 6 millions d'euros.

Ainsi, les personnes demandeuses d'asile faisant partie des cinq nationalités citées ci-dessus doivent passer par une procédure d'asile particulière. Elles doivent effectuer un premier entretien "d'admissibilité" afin de déterminer si la Turquie est un pays sûr pour elles ou non. Si les autorités grecques reconnaissent l'individu admissible, la personne peut alors avoir son entretien "d'éligibilité" et revenir à la procédure normale durant laquelle on examine le risque de préjudice et de persécution que l'individu pourrait encourir s'il devait retourner dans son pays d'origine.

Dans les faits, il est très difficile de prouver que la Turquie n'est pas un pays tiers sûr. Par conséquent, la majorité des personnes demandeuses d'asile afghanes, bangladaises, pakistanaïses, somaliennes et syriennes, qui constituent plus de la moitié de la population du CCAC, se voient attribuer une décision négative après cet entretien. Ces personnes se retrouvent alors soumises à la restriction de mouvement puisqu'on leur retire leur Ausweis après leur rejet.

Contrairement à ce qui était prévu dans l'accord entre l'UE et la Turquie, les personnes jugées inadmissibles ne sont pas renvoyées en Turquie. En réalité, seulement 2 140 personnes ont été déportées vers la Turquie dans le cadre de cet accord entre 2016 et 2020. Depuis mars 2020, aucune déportation vers la Turquie n'a eu lieu. Officiellement, cela s'explique par la pandémie de Covid-19 mais les tensions géopolitiques entre la Grèce et la Turquie en sont la raison principale.

Cela signifie que les personnes demandeuses d'asile ayant un voire plusieurs rejets de leur demande se retrouvent dans un vide juridique. Non seulement elles n'ont pas la possibilité d'obtenir une protection internationale et de se rendre sur le reste du continent, mais elles ne peuvent pas non plus être renvoyées vers la Turquie. Cela explique le fait que certaines personnes se trouvent à Samos depuis plusieurs années sans le moindre espoir d'avenir. Cette situation est très préoccupante et provoque de fortes pathologies mentales liées à la détention et à l'attente.

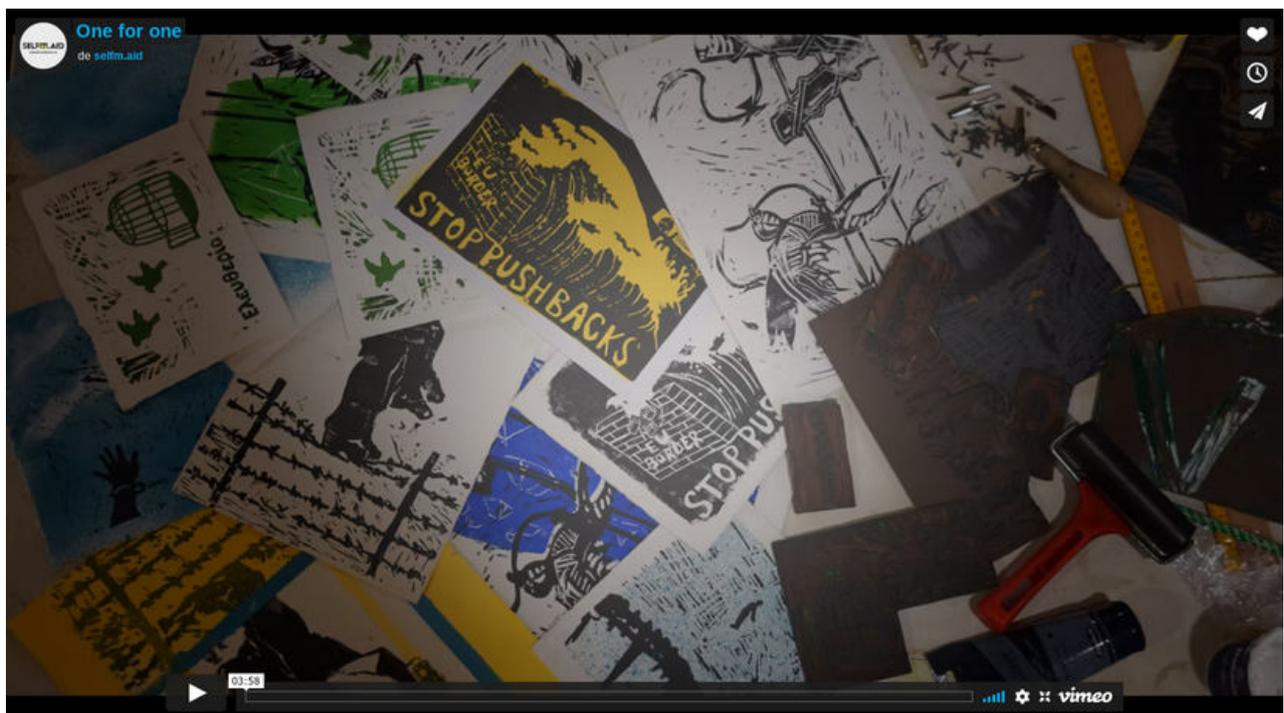
# LES DEMANDES SUBSÉQUENTES

Les personnes demandeuses d'asile ayant reçu un deuxième rejet après avoir contesté leur première décision ont la possibilité de faire une demande subséquente en apportant de nouveaux éléments à leur dossier. Pour beaucoup, faire une demande subséquente est la seule solution réellement possible après le rejet final de leur demande d'asile. En effet, les deux autres options ne sont pas envisageables puisque, d'une part, les retours volontaires ne s'appliquent pas pour les personnes d'origine syrienne et afghane et, d'autre part, aucune déportation vers la Turquie n'a lieu.

A partir de la deuxième demande subséquente, 100€ de frais administratifs sont imposés et doivent être réglés sur une plateforme en ligne. De nombreuses personnes dans cette situation n'ont évidemment pas les moyens financiers de payer cette somme et se retrouvent alors privées de leurs droits. De plus, cette plateforme n'a pas fonctionné pendant plusieurs mois, de juillet 2021 à janvier 2022, empêchant ainsi les personnes demandeuses d'asile de procéder à cette nouvelle demande et les obligeant à attendre encore plus longtemps.

Pour trouver une solution à ce problème, Selfm.aid, une des organisations dite "grassroot" présente à Samos, et leur équipe de la Skills Factory ont lancé un nouveau projet : "One for One". Le but est simple, financer les frais des demandes subséquentes en produisant des impressions lino individuelles qui sont ensuite vendues et expédiées en contre-partie d'un don de 100€.

Lien de la campagne : <https://chuffed.org/project/one-print-for-one-case>



# PUSHBACKS

Les pushbacks, ou refoulements illégaux, sont devenus une pratique courante dans la mer Egée. L'ONG Aegean Boat Report, spécialisée dans la surveillance de ces refoulements, comptait 45 cas de pushback durant le mois de mars, soit 997 personnes, dont des femmes et des enfants, qui ont été refoulés vers la Turquie.

Depuis le début de l'année 2022, ce sont environ 7 000 personnes qui ont été récupérées par les autorités turques après avoir été repoussées en dehors des frontières de l'UE.

Si les pushbacks sont une pratique si courante, ils n'en sont pas moins une pratique illégale. En effet, toute personne a le droit d'entrer dans un pays, légalement ou non, si elle a pour objectif de demander l'asile. Le droit à l'asile n'est donc pas respecté par les gardes-côtes grecs et l'agence européenne Frontex qui opère à leurs côtés.

De plus, les victimes de pushbacks témoignent de la violence de ces actes conduits par des personnes souvent masquées qui n'hésitent pas à utiliser la force. Si les pushbacks ont la plupart du temps lieu en mer, bien loin des regards, ils arrivent aussi parfois lorsque les personnes se trouvent déjà sur l'île.

Face à cela, le risque de criminalisation du personnel humanitaire est d'ailleurs très élevé. Il est en effet très facile pour les autorités grecques d'accuser ceux qui leur viendraient en aide dès leur arrivée de "faciliter l'entrée illégale". Ces personnes risquent ensuite de faire face à de sérieuses poursuites judiciaires.

Plusieurs cas de criminalisation de personnel humanitaire ont été recensés ces dernières années, l'affaire la plus connue étant certainement celle de Sarah, Seán et Nassos sur l'île de Lesbos, qui a donné lieu à une large campagne "Free Humanitarians", à retrouver ici :

<https://www.freehumanitarians.org/>



Risquer 25 ans de prison pour avoir sauvé des vies, voilà un des nombreux exemples qui montre à quel point il est facile pour les autorités grecques de criminaliser l'aide humanitaire vers les personnes en situation de migration.

Mais la criminalisation ne s'arrête pas au personnel humanitaire. En effet, de nombreuses personnes demandeuses d'asile se retrouvent elles-aussi accusées d'avoir "facilité l'entrée illégale" sur le territoire grec, souvent pour avoir pris le contrôle du bateau sur lequel elles se trouvaient pour venir chercher refuge en Europe.

# LES ACTEURS PRÉSENTS

## Les organisations présentes à l'intérieur du camp :



Le UNHCR n'est pas responsable du CCAC de Samos. Il agit dans les premières étapes de l'enregistrement des personnes à l'intérieur de la structure. Les informations fournies à cette étape sont très limitées et ne permettent pas aux personnes demandeuses d'asile de comprendre la procédure. Le UNHCR est censé prendre en charge les personnes considérées comme "vulnérables" et peut référer des individus aux organisations juridiques.



MOTG construit des infrastructures communautaires telles que des installations sportives, des espaces communautaires et des jardins. Ils organisent également des programmes sportifs, gèrent une laverie d'urgence et proposent des boissons chaudes et des jeux dans une cabane à thé. Ils étaient déjà présents dans l'ancien camp et avaient notamment permis la mise en place d'un programme de gestion des déchets.



Praksis est une ONG grecque qui fournit des services de protection de l'enfance (soutien psychosocial, psychologique et juridique) aux mineurs (non accompagnés, séparés, présumés), aux familles avec des enfants dans le besoin et aux jeunes adultes de 18 à 24 ans.



La présence de Eurorelief à Samos est très controversée. Cette organisation a été largement critiquée non seulement pour sa collaboration active avec les autorités grecques lors du transfert du camp vers le CCAC de Zervou mais aussi pour ses pratiques évangéliques. Elle fournit des activités communautaires à l'intérieur du camp.

## Les mouvements présents à Samos :



Europe Must Act est un mouvement social né d'un appel au changement lancé par des ONG "grassroots" travaillant en Grèce face à la situation des personnes demandeuses d'asile et réfugiées. EMA milite pour un changement des politiques migratoires européennes à travers ses actions de plaidoyer.



Le Samos Advocacy Collective est un projet collaboratif d'individus, d'ONG et de groupes de défense des droits humains opérant sur Samos. Le collectif plaide en faveur d'un changement des politiques migratoires, en particulier sur les conditions d'accueil et la situation actuelle sur l'île pour les communautés déplacées.

## Les organisations présentes à l'extérieur du camp :



MSF est le seul acteur humanitaire fournissant des services de santé spécifiques sur la santé mentale, la santé sexuelle et reproductive pour les femmes enceintes, et pour les victimes de violences sexuelles, dont le traitement des MST. MSF intervient aussi en prévention des refoulements illégaux avec une équipe médicale d'urgence.



IRC est une ONG internationale qui assure un service de santé mentale et de soutien psychosocial. Ils offrent des séances de thérapie individuelle et de groupe aux personnes demandeuses d'asile âgées de 15 ans et plus.



Still I Rise gère le centre Mazi pour les adolescents de 10 à 17 ans. Ils offrent un enseignement informel comprenant des cours d'anglais et de grec. Un soutien psychosocial, des ateliers et des distributions d'articles non alimentaires sont également disponibles pour les étudiants.



Just Action assure toutes les distributions alimentaires et de produits d'hygiène pour la communauté réfugiée et les locaux grecs dans le besoin.



Samos Volunteers est l'organisation grassroot la plus ancienne de Samos. Elle assure des activités communautaires dans l'Alpha Centre à Vathy et des activités similaires dans l'Alpha Land proche du camp. Ces activités comprennent entre autres des cours d'éducation informelle, des activités pour les femmes, un soutien psychosocial.



Selfm.aid est une ONG suisse qui gère la "Skills Factory", un projet d'artisanat et de production d'aide humanitaire durable à travers la transmission de compétences et production locale. Ils proposent différents ateliers : bois, métal, vélos, textile, construction, recyclage, cuisine, jardinage, réparations électroniques, montage photo et vidéo, autant d'activités qu'il n'y a de talents.



L'équipe juridique de HRLP opère à Samos et traite de manière indépendante les affaires juridiques comprenant des allégations de violations des droits humains par les autorités publiques telles que les violences commises par les autorités, les emprisonnements infondés ou illégaux.



Avocats Sans Frontières et I HAVE RIGHTS fournissent les mêmes services de soutien juridique et d'information sur la procédure d'asile. Les deux organisations collaborent dans un espace commun, le Legal Centre. Elles préparent les personnes demandeuses d'asile pour leurs entretiens, soumettent des appels et soutiennent les démarches de regroupement familial.



# ACTUALITÉS

Le 13 mars 2022 a eu lieu une course organisée chaque année par la communauté locale grecque. Deux courses étaient organisées en même temps. Une première de 4km le long de la baie de Vathy, et un semi-marathon partant de la ville de Pythagorio jusqu'à celle de Vathy.

Deux équipes créées par des organisations ont participé. Une première, la Team Alpha, de l'ONG Samos Volunteers qui comprenait des coureurs de la communauté réfugiée et des volontaires internationaux ; et une deuxième de Still I Rise composée de ses étudiants et coordinateurs.



Avec la construction du nouveau camp, il est désormais rare de voir la présence de la communauté réfugiée en ville. L'événement a donc permis aux deux communautés, locale et réfugiée, de se réunir autour d'une activité sportive et de promouvoir un brin d'intégration.



Source : Samos Volunteers